

Durée des législatures

un arrangement officiel, en vertu duquel le gouvernement pourrait être remplacé au cours d'une période de quatre ans sans qu'il y ait forcément des élections.

Je suis certain que si l'on demandait maintenant à n'importe quel député si l'on devrait déclencher des élections, il serait d'accord, pourvu qu'on en finisse, quels que soient les résultats. Et cette décision devrait être prise avant longtemps, parce que le gouvernement est visiblement débile et qu'il en sera ainsi tant que l'on n'aura pas déclenché des élections.

Il nous faut une autre garantie. J'ai proposé dans un autre bill la garantie constituée par un vote de 75 p. 100 des députés sur une motion présentée par 15 ou 20 députés à l'effet que la Chambre en est arrivée au point où il est souhaitable et dans l'intérêt de la nation d'annoncer des élections générales. Si 75 p. 100 des députés appuyaient une telle motion, des élections seraient décrétées, eu égard à une période de temps établie au cours de laquelle des élections sont déclenchées.

Le député de Cochrane a parlé d'une session de cérémonie au Parlement. Je n'ai pas beaucoup d'objection à cela mais chose certaine, j'espère qu'il ne pleuvra pas le jour où nous aurons décidé de siéger à l'extérieur. Dans ma région, il pleut le 1^{er} juillet depuis quelques années, c'est la date idéale pour se faire tremper. Peut-être que cela en soi aurait un effet égalisateur aux yeux des personnes qui assisteraient aux cérémonies.

Je pense qu'il y a d'autres mesures que nous devrions prendre relativement au Parlement. Le Parlement s'est révélé un échec à deux points de vue. Premièrement, c'est un échec complet parce que nous avons apporté des modifications au Règlement. Nous avons perdu le contrôle des dépenses du gouvernement. Nous ne sommes plus à même maintenant de freiner ces dépenses. Très souvent, lorsque vient le jour d'adopter les crédits, nous adoptons sous la forme d'une seule motion et cela sans même l'avoir étudiée, des chefs de dépenses représentant des milliards et des milliards de dollars, tout simplement parce que le temps s'est écoulé.

Nous devrions donc chercher un nouveau système qui nous donnerait la possibilité de surveiller étroitement les dépenses du gouvernement. J'estime qu'on pourrait le faire en répartissant chaque session du Parlement en une série de périodes sessionnelles. Au cours d'une période sessionnelle donnée nous pourrions débattre des dépenses d'un nombre déterminé de ministères. Nous devrions le faire à la Chambre en présence de tous les députés jusqu'à ce que cette étude soit terminée. Nous laisserions ensuite cette question en suspens pendant un certain temps et nous passerions ensuite à l'étude d'autres ministères. Nous étudierions également les budgets de différents programmes des ministères pour déterminer s'ils sont toujours utiles et s'ils ne sont pas surchargés de bureaucrates. Je suis convaincu qu'il existe des ministères ou des directions à l'intérieur de ces ministères ou des programmes relevant de ces ministères employant des bureaucrates en surnombre.

Un exemple de cette situation m'a récemment été rapporté par mon médecin qui soignait un scientifique au service de la Fonction publique pur un cas de dépression nerveuse. Ce scientifique faisait partie d'un groupe de sept personnes qui poursuivaient un programme de recherche particulier au sein du ministère depuis un certain nombre d'années. Lorsque ces sept docteurs ès sciences ont commencé à travailler pour cette direction du ministère, trois secrétaires étaient assignées à leur service. Maintenant, suite à la mise en application des plus

récentes réductions budgétaires, quatre de ces scientifiques ont été relevés de leurs fonctions mais les 300 membres du personnel de soutien travaillant pour le groupe des sept scientifiques constitué à l'origine, restent toujours à leurs postes. Pas un d'entre eux n'a encore reçu un préavis de licenciement. Je n'emploie cet exemple que pour illustrer le genre de situations dont prendraient connaissance les députés s'ils examinaient les dépenses d'un ministère.

Quiconque a étudié en profondeur notre système de comité ne saurait nier qu'il constitue un échec total. C'est une excellente façon de s'instruire auprès des hauts fonctionnaires qui peuvent fournir des renseignements précis dans leur domaine, mais il faut bien les croire sur parole, car nos connaissances ne sont pas assez étendues.

● (1732)

La deuxième période devrait être réservée à la recherche. Nous devrions approfondir les nouvelles théories et les innovations que le Parlement devrait peut-être examiner. Nous devrions étudier entre autres choses des numéros d'assurance sociale. Voulons-nous adopter les numéros d'assurance sociale, voulons-nous qu'ils servent aux fins de l'assurance-chômage ou qu'ils alimentent un ordinateur pour des raisons d'ordre financier? Ce sont des questions qu'il faut examiner à fond. Les députés représentent tous les Canadiens et doivent en tant que tels être chargés d'étudier ces choses. Ils tireront en fonction des besoins de la population une conclusion qui recueillera probablement l'assentiment général.

La troisième période de cette session devrait être réservée aux mesures législatives. Il serait opportun de débattre à la Chambre la portée d'un projet de loi dans diverses circonscriptions. Chacune de ces périodes se classe dans la catégories que propose la député de Cochrane (M. Stewart) et conformément à sa recommandation, les députés seraient plus indépendants et manifesteraient moins d'esprit de parti.

Nous venons siéger ici en qualité de représentants d'une région. L'esprit de parti est moins vivace dans le nord de l'Ontario que dans de nombreuses autres régions. Nous pouvons facilement nous entendre sur de nombreuses questions qui se posent dans le nord de l'Ontario, car on s'y heurte aux mêmes problèmes et les députés représentent assez bien la population. J'ignore s'il en est de même dans les autres régions, mais telle est la situation dans la nôtre. Si nous faisons preuve d'un peu moins d'esprit partisan et si nous nous occupons un peu plus des circonscriptions et des régions que nous représentons, nous aurions au Canada de bien meilleures lois.

La dernière période serait celle pendant laquelle les députés rentrent chez eux pour rencontrer leurs commettants. Isolés à l'intérieur des édifices du Parlement, les députés risquent fort de perdre tout contact avec l'homme de la rue. Nous pouvons par exemple parler avec détachement de réduire de 10 p. 100 les prestations d'assurance-chômage, mais si nous rencontrons Bill Smith, il ne mettra pas de gants blancs pour nous dire comment cette réduction de 10 p. 100 lui fait mal. Il nous dira qu'il a 10 p. 100 d'argent de moins pour régler sa note d'électricité, pour payer son loyer et pour rencontrer les échéances de sa voiture; en somme, pour tout, et il ne manquera pas de nous le dire. Il ne se souciera pas du milliard de dollars que ces changements épargneront au gouvernement. Il nous dira les ennuis que ces changements lui causent et que nous devrions connaître, nous qui le représentons. Les députés